

18 jan 2008 -10:40

Appartient à [Conseil des ministres du 18 janvier 2008](#)

Conférences interministérielles

Représentation du Gouvernement fédéral au sein des Conférences interministérielles

Représentation du Gouvernement fédéral au sein des Conférences interministérielles

Le Conseil des ministres a pris acte du consensus intervenu au sein du Comité de concertation du 16 janvier 2008 sur le maintien du nombre et de la dénomination des conférences interministérielles existantes. Il rappelle également l'accord, intervenu en Comité de concertation en 2004, sur le principe de présidence en alternance de certaines conférences interministérielles (marquées d'un *)

Les représentants fédéraux au niveau des conférences interministérielles sont les suivants (présidents en gras) :

- Réformes institutionnelles
 - Didier Reynders
 - Yves Leterme
 - Laurette Onkelinx
 - Patrick Dewael
 - Josly Piette

- Economie et Energie *
 - Patrick Dewael
 - Sabine Laruelle
 - Paul Magnette

- Mobilité, Infrastructure et Télécommunications *
 - Yves Leterme
 - Sabine Laruelle
 - Paul Magnette
 - Inge Vervotte

- Politique scientifique et Culture *
 - Patrick Dewael
 - Sabine Laruelle
- Politique étrangère
 - Patrick Dewael
 - Karel De Gucht
 - Jo Vandeurzen
 - Pieter De Crem
 - Charles Michel
- Commerce extérieur *
 - Didier Reynders
 - Karel De Gucht
 - Pieter De Crem
 - Charles Michel
- Finances et Budget
 - Didier Reynders
 - Yves Leterme
- Intérieur
 - Patrick Dewael
 - Jo Vandeurzen
- Emploi, Formation et Economie sociale *
 - Laurette Onkelinx
 - Sabine Laruelle
 - Christian Dupont

- Josly Piette

- Fonction publique et Modernisation des services publics *

- Inge Vervotte

- Politique agricole *

- Sabine Laruelle

- Santé publique *

- Laurette Onkelinx

- Sabine Laruelle (qui est invitée pour les points qui concernent la sécurité alimentaire)

- Environnement *

- Yves Leterme

- Sabine Laruelle

- Paul Magnette

- Intégration dans la société *

- Patrick Dewael

- Christian Dupont

- Inge Vervotte

- Politique des grandes villes et Logement *

- Christian Dupont

- Jo Vandeurzen

- Bien-être, Sports et Famille *

- Laurette Onkelinx

Lorsqu'une conférence interministérielle traite d'un dossier qui ressort des compétences d'un ministre qui n'est pas membre permanent de la conférence interministérielle concernée, le président est tenu d'associer ce ministre aux travaux préparatoires et de l'inviter à la réunion.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe